

71 ans après, la Nakba continue : protection du peuple palestinien !



Le 15 mai est un jour funeste pour les Palestiniens. C'est l'anniversaire de la Nakba : la catastrophe. La création de l'État d'Israël a été accompagnée, tout au long de l'année 1948, par la destruction de plus de 500 villages en Palestine, par des massacres, par des déplacements forcés de population, par l'expulsion de plus de 800 000 Palestiniens de leur terre natale.

La Nakba est un processus de dépossession qui, 71 ans après, se poursuit. Chaque jour, le peuple palestinien – qu’il vive en Israël, en exil ou en territoire occupé - est victime de la politique d’apartheid, d’occupation et de colonisation de l’État d’Israël. Arrestations arbitraires, maisons détruites, populations déplacées, terre confisquée, colonisation galopante, répression sanglante, culture niée et annihilée : c’est la société palestinienne dans toutes ses composantes que l’État d’Israël souhaite voir disparaître de la carte.

Pour bien l’affirmer, Trump et Netanyahu, qui bafouent en toute impunité le droit international, ont pris en 2018 deux décisions emblématiques : le transfert de l’ambassade des États-Unis à Jérusalem, au mépris de toutes les résolutions de l’ONU, et la loi dite « État-nation du peuple juif » qui officialise la politique d’apartheid menée par l’État d’Israël.

Dès le mois de juin prochain, Trump s’apprête à dévoiler ce qu’il appelle le plan du siècle – en fait le plan de l’extinction des droits nationaux du peuple palestinien – et Netanyahu prépare l’annexion d’une importante partie du territoire palestinien occupé.

Qui les arrêtera ?

Le 11 mai a marqué les 70 ans de l’admission à l’ONU de l’État d’Israël. Comment justifier que 70 ans après, l’État de Palestine n’y soit qu’un simple État observateur ? Comment justifier que la France ne l’ait toujours pas reconnu ? Face au déni du droit et à la menace majeure que constituent le plan Trump et les projets d’annexion par Israël, la France ne doit plus tergiverser : elle doit reconnaître immédiatement l’État de Palestine. C’est ce que les militants de l’AFPS ont affirmé ces derniers jours en allant à la rencontre de la population et en s’adressant aux parlementaires pour que le président de la République prenne cette décision forte, décision qui grandira la France et sera suivie par la reconnaissance de la Palestine par plusieurs autres États européens.

Plus de 70 ans après, le processus de dépossession du peuple palestinien est toujours à l’œuvre : il doit cesser ! Netanyahu, fort du soutien indéfectible de Trump, ne s’arrêtera que si la communauté internationale lui dit : STOP !

La communauté internationale – parmi laquelle la France et l’Union européenne – doit faire preuve de responsabilité et apporter concrètement sa protection au peuple palestinien. Cela passe par des sanctions contre Israël tant que cet État ne respectera pas le droit international.

Le Bureau national de l'AFPS

13 mai 2019

Photo : Destruction de maison à Jérusalem. AFPS